

train à vapeur. En outre, durant l'été, un train à vapeur effectue tous les dimanches et mercredis un voyage aller-retour entre Ottawa et Wakefield (Qué.).

### 7.3.3 Le Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada a pour mission de «...développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant». Son principal moyen d'action est l'octroi de bourses et de subventions diverses. Il s'occupe également des relations culturelles du Canada avec l'étranger, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. Le Conseil se réunit au moins trois fois l'an. Il se compose d'un président, d'un vice-président et de 19 membres, tous nommés par le gouverneur en conseil; un directeur et un directeur associé, également nommés par le gouverneur en conseil, sont chargés de l'administration.

Dans le cadre de sa loi constitutive, le Conseil des Arts dispose d'une vaste autonomie. Par suite de consultations avec les milieux scolaires et artistiques, il détermine ses politiques, élabore ses programmes et en dirige l'exécution. Il est comptable au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État et il fait part également de son activité au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Les revenus du Conseil des Arts proviennent de trois sources: une subvention annuelle du gouvernement canadien, qui se chiffrait à \$36.5 millions pour l'année terminée le 31 mars 1974; la Caisse de dotation constituée lors de la création du Conseil, et dont le rendement annuel est supérieur à \$5 millions; et des dons et legs de sources privées qui sont utilisés suivant les volontés des donateurs.

L'aide aux humanités et aux sciences sociales absorbe la plus grande part du budget du Conseil; elle s'est chiffrée en 1973-74 à \$21.3 millions. Pour la formation des chercheurs, le Conseil a octroyé 1,722 bourses de doctorat d'une valeur totale de \$9,1 millions; pour des travaux de recherche, 366 bourses de travail libre et de recherche d'une valeur de \$3.2 millions et des subventions de recherche de \$4.9 millions. Il a consacré \$2.0 millions aux communications liées à la recherche (réunions de sociétés savantes, professeurs invités, participation d'intellectuels canadiens à des conférences internationales et publication de revues savantes et de textes spécialisés).

Dans le domaine des arts, le Conseil a dépensé \$18.3 millions, dont \$2.0 millions ont servi à financer environ 808 subventions, bourses et prix accordés à des particuliers dans diverses disciplines artistiques, et \$16.0 millions pour les subventions à des organismes, soit \$3.6 millions pour la musique, \$4.4 millions pour le théâtre, \$3.0 millions pour la danse et l'opéra, \$2.1 millions pour les arts plastiques (y compris \$800,000 pour la Banque d'œuvres d'art), \$736,000 pour le cinéma et la photographie, et \$2.3 millions pour la création littéraire et la publication. Une partie du budget, soit \$465,000 a été allouée au Bureau des tournées du Conseil créé en 1973 afin de promouvoir et d'encourager les tournées de spectacles au Canada.

Dans le cadre du programme Explorations, le Conseil a dépensé \$1.0 million pour aider à financer des projets concernant l'héritage culturel et historique du Canada et des projets d'innovation visant à explorer de nouvelles formes d'expression et de créativité dans les arts, les humanités et les sciences sociales.

Le Conseil des Arts du Canada administre, au nom du gouvernement fédéral, plusieurs programmes d'échanges culturels et scolaires avec le Mexique, le Japon, la Finlande, l'Italie, la France, la Belgique, la Suisse, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, les pays d'Amérique latine, la Chine et l'URSS. Dans le cadre de ces programmes, des bourses sont accordées à des ressortissants de ces pays pour leur permettre de faire des études au Canada, les institutions culturelles du Canada reçoivent des subventions pour faire venir au Canada d'éminents professeurs d'université, des savants et des artistes, et les universitaires canadiens reçoivent des subventions pour donner des conférences ou effectuer des travaux de recherche à l'étranger. Les dépenses au titre des programmes d'échanges culturels se sont élevées à \$823,000 en 1973-74.

Le Conseil administre également les fonds de l'Institut culturel canadien à Rome, créé en 1967 par suite d'un accord entre le Canada et l'Italie. Les revenus de l'Institut permettent d'offrir un petit nombre de bourses à des artistes et à des intellectuels canadiens qui désirent faire un séjour d'études ou de travail en Italie. Grâce à un legs de Mme Izaak Walton Killam, le Conseil des Arts a créé en 1967 les subventions Killam qui permettent à des intellectuels